



SDES, territoire d'énergie Savoie
(Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)
Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau
73290 La Motte-Servolex

Objet :
Création de poste :
directeur.trice technique

Extrait
du registre des délibérations du bureau syndical

Délibération n° BS 3-4-2025

Séance du 3 juin 2025

Membres :

En exercice : 13
Présents : 7
Présents et représentés ayant pris part à la délibération : 7

L'an deux mille vingt cinq
Le 3 juin à 17 heures,

Le bureau syndical du SDES s'est réuni au siège social du SDES à la Motte-Servolex (73), après convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN.

Date de la convocation :
27 mai 2025

Étaient présents :

Yves BERTHIER, Serge DAL BIANCO, Michel DYEN, Chantal MARTIN Jean-Claude RAFFIN, Christian RAUCAZ et Alain ZOCCOLO.

Secrétaire de séance élu :
Yves BERTHIER

Étaient excusés :

Robert AGUETTAZ, Marie-Claire BARBIER, Roger BLANC-COQUAND et Serge TICHKIEWITCH.

Nota :

Le Président certifie que cette délibération sera affichée au siège du syndicat et mise à disposition sur le site du SDES en juin 2025.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Vu les articles L311-1, L313-1, L332-8 à L332-9 et L332-14 du Code Général de la Fonction Publique ;

Vu l'avis favorable de la commission administration générale en date du 19/05/2025 ;

Considérant que l'activité générale du SDES et la politique volontariste du SDES dans le domaine des réseaux et de la transition énergétique, avec la volonté d'offrir de nouvelles prestations pertinentes aux communes adhérentes ;

Dans ce cadre, il est proposé à l'organe délibérant la création d'un emploi permanent de directeur.trice technique.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux relevant de la catégorie hiérarchique A.

Toutefois, dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions proposées pourront être exercées par un contractuel qui devra justifier d'un diplôme bac+5 minimum avec un diplôme d'ingénieur ou équivalent et, si possible, d'une expérience professionnelle dans des fonctions équivalentes au sein d'une collectivité locale.

Compte tenu des éléments ci-dessus, le bureau syndical décide à l'unanimité :

► **D'approuver la création à compter du 1^{er} septembre 2025 d'un emploi permanent à temps complet de directeur.trice technique ;**

- **Dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux de fonctionnaire, l'emploi pourra être occupé par un contractuel sur le fondement et dans les conditions aux articles L332-8 à L332-9 ou à l'article L332-14 du Code Général de la Fonction Publique. L'agent devra justifier d'un diplôme niveau bac+5 minimum ou équivalent avec un diplôme d'ingénieur ou équivalent et, si possible, d'une expérience professionnelle dans des fonctions équivalente au sein d'une collectivité locale et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie A, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement à savoir ingénieur territorial.**

- *L'agent contractuel sera recruté pour une durée de 3 ans. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse dans la limite de 6 ans, la durée totale des contrats à durée déterminée ne pouvant excéder 6 ans.*
- ▶ *De valider que les crédits correspondants seront inscrits au budget ;*
- ▶ *De modifier le tableau des effectifs en conséquence ;*
- ▶ *De charger Monsieur le Président de son exécution.*

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Le secrétaire de séance
Yves BERTHIER

A blue ink signature, appearing to be 'Yves', written in a cursive style.

Pour extrait conforme,

Le Président du SDES
Michel DYEN

A blue ink signature, appearing to be 'Michel', written in a cursive style.